

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Solidarité, politique de la ville,
enfance, petite enfance »

Séance du 27 septembre 2010
Séance du 8 septembre 2010

19 Contrat éducatif local - convention 2010

Etaient présents les membres inscrits au tableau

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK,
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO,
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAÏDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAN
NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
M. CABARET
Mme PORAS
Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme M'BAYE-DIAO
Mme BARBETTE
M. SEGUIN
Mme SOKOLONSKI
M. CHEURFA

Etaient absents :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET
M. MACHU
Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : Mme BASMAISON
Pouvoir à : M. VILLEMAIN
Pouvoir à : M. GRIMBERT
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : M. NACHITE



- **Rapport de présentation :**

Madame Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

Chaque année, les services de l'Etat proposent la signature d'une convention qui a pour objet de préciser les objectifs communs et les engagements au titre d'un Contrat Educatif Local. Ce contrat propose des actions spécifiques, déterminées au plan local ou sur un territoire, qui participent aux orientations générales définies par le Ministère Jeunesse et des Solidarités Actives :

- accès des enfants et des jeunes aux loisirs de proximité
- aide à l'initiative des jeunes et apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté
- développement des pratiques sportives, culturelles et scientifiques pour tous.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces différentes actions, l'Etat, par la Direction de la Cohésion Sociale de l'Oise alloue une aide financière d'un montant de 10 700 euros.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983,

Vu la loi n°86-29 du 9 janvier 1986,

Vu l'avis favorable de la commission « solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance » en date du 8 septembre 2010

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'Etat la convention financière 2010 au titre du contrat éducatif local.

Article 2 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits, ouverts à cet effet, au budget de la ville

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

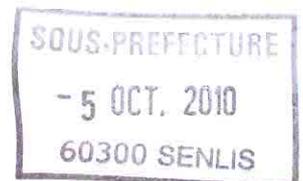
05 OCT. 20

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE